INFO CDO37 n°3

SOMMAIRE

1. Rappels administratif

2. Infos générales 2018/2019

2. Nouvelles règles

3. Agenda

1. Rappels administratifs

a) Problème sur une rencontre

Si pendant une rencontre, vous avez un problème administratif, de comportement de joueurs ou de spectateurs, des rapports à écrire, vous devez le signaler à votre CDO. Pour cela, après la rencontre, contacter Mr. Schmaltz (président CDO) ou Mr. Blachier (CTO37).

b) Nouvelle fiche vestiaire

Une nouvelle fiche est à disposition des arbitres ! Cette fiche permet de faire un rapport rapide et simplifié sur le vestiaire arbitre dans les gymnases dans lesquels vous vous déplacez. Cette fiche est téléchargeable sur le site du CD37.
Pensez aussi à vos collègues qui seront à votre place la semaine d'après et remplissez-la.

c) Fiche de disponibilité

A peu près tous les 3 mois, la CDO envoie une fiche de disponibilité à remplir. Vous devez la remplir afin d'être désigné. Une fiche explicative est disponible sur le site CD37 (onglet CDO). Pour les arbitres qui travaillent le weekend ou qui ont plusieurs fonctions, pensez à refaire remonter toutes nouvelles informations qui ne seraient pas notifiées sur votre fiche.

N'attendez pas d'être désigné pour renvoyer votre convocation !

2. Infos générales saison 2018/2019

a) Faute technique et /ou disqualifiante sans rapport

Le cumul de trois fautes techniques (FT) et/ou disqualifiantes (FD) sans rapport pendant la saison entraine automatiquement une suspension d'un weekend. Il ne se passe rien lors de la 4ème FT.
Le cumul de 5 FT et/ou FD sans rapport entraine l'ouverture d'un dossier disciplinaire.
La feuille de marque (papier ou électronique) doit être envoyée avec le rapport du crew-chef (attention au vice de forme dans la procédure).

Le montant pour poser une réclamation est de 80€. De plus, le club qui pose réclamation doit adresser un chèque de 100€ dans les 24h pour confirmer la réclamation.
Les modalités de paiements sont les même en départemental, en régional et en championnat de France.

b) Documents réclamation/FD

Tous les arbitres doivent avoir en leur possession 3 documents de réclamation et 5 document d'incident/FD (2 arbitres et 3 OTM).
En cas de rapport, mettre systématiquement le président CDO (B. Schmaltz), le répartiteur (J. Poette ou J. Henault), le CTO (C. Blachier).
Documents téléchargeable sur le site :
http://indreetloirebasketball.org/imprimes-divers

3. Nouvelles règles

14 secondes sur remise en jeu en zone avant

But : réduire le temps d'attaque et donner davantage d'opportunités de marquer des paniers.

• **Chaque remise en jeu** effectuée **en zone avant après une faute offensive ou une violation** de l'équipe adverse dans sa zone arrière (exemple : 8 sec., REZ, charge, sortie du ballon …) donnera droit à **14 secondes** à l'adversaire pour tirer. Il **doit** y avoir un nouveau contrôle.

Note : maintien du temps restant, selon la règle concernée, s'il n'y a pas de changement de contrôle du ballon.

Règles à retrouver sur le site de la FFBB :

http://www.ffbb.com/ffbb/officiels/arbitres/le-reglement-de-jeu

4. Agenda

- 19 mai 2019 : Fête du mini
- 15 juin : Festibasket (Bourges)

INDRE ET LOIRE
basket37.com
COMITÉ DÉPARTEMENTAL
FFBB